



Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

91 Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

Tel : 02.35.82.87.23 - fax : 02.35.50.65.66 - email : syndicat.cne@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Syndicat est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif). Un budget par service est voté. Les charges communes payées sur le budget eau potable sont alimentées par les 2 autres budgets. Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section de fonctionnement, de l'autre, les projets du syndicat en section d'investissement.

Le budget **2024** a été voté le 26/03/2024 par le Comité Syndical.

1- DEPENSES ET RECETTES (AEP)

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

✓ Dépenses de fonctionnement du service eau potable

Les **dépenses** de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT	prop. 2023	Dép 2023	prop. 2024	Evolution 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général (frais locaux, véhicule, matériel informatique, mission, formations, cotisation sidesa et adico, assurances, redevances occupation domaine public ...)	231 361 €	70 093 €	122 210 €	-47%
012 - Charges du personnel (rémunérations, cotisations)	249 600 €	219 740 €	257 000 €	3%
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités élus - Créances admises en non valeur)	30 010 €	21 098 €	25 510 €	-15%
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts, rattachement ICNE)	14 000 €	10 620 €	13 500 €	-4%
67 - Charges exceptionnelles (subv except FSL, titres annulés sur exercice antérieur...)	12 000 €	2 850 €	11 800 €	-2%
042 - Opé d'ordre budg.entre sect° (amortis.immo)	181 000 €	164 754 €	421 000 €	133%
022 Dépenses imprévues	20 000 €	- €	20 000 €	0%
023 Virement à la sect° d'investis.	630 606 €		545 580 €	-13%
TOTAL DEPENSES	1 368 577 €	489 155 €	1 416 600 €	4%

Les **dépenses** réelles de fonctionnement (hors charges financières), du service eau potable concernent :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*)
Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les remboursements de frais (animations du Bassin Versant de l'Yères dans le cadre du Programme d'actions de la 82^{ème} tranche suite aux études BAC), les cotisations (au SIDESA et à l'ADICO), les impôts et taxes,
- Les charges de personnel. (*chapitre 012*) (y compris celle du personnel recruté au 1er septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif et remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable)
- Les autres charges de gestion courante (*chapitre 065*)
Ce chapitre regroupe les frais liés aux indemnités et cotisations des élus, et les créances admises en non valeur ;
- Les charges financières (*chapitre 066*)
Il s'agit des intérêts des emprunts, des ICNE (intérêts courus non échus)
- Les charges exceptionnelles (*chapitre 067*)
Ce chapitre regroupe les subventions octroyées (FSL : Fonds de Solidarité Logement) et les titres annulés sur des exercices antérieurs.

Les **dépenses prévisionnelles** de fonctionnement sont en 2024 similaires à celles de l'exercice précédent. Les dépenses des principaux chapitres 011 (Charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) sont équivalentes. Les effectifs restent identiques.

✓ Recettes de fonctionnement du service eau potable

Les **recettes** de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

RECETTES - FONCTIONNEMENT	prop. 2023	Rec 2023	prop. 2024	Evolution 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges (rbsmt personnel mis à disposition)	13 300 €	3 240 €	2 999 €	-77%
70 - Produits des services et ventes (vente d'eau à Dieppe Nord, surtaxes eau potable, rbsmt frais locaux)	508 000 €	609 397 €	568 500 €	12%
74 - Subventions d'exploitation		570 €	- €	
75 - Autres produits de gestion courante (versement des budgets asst, redevance antennes s/ réservoirs)	198 000 €	220 869 €	208 000 €	5%
77 - Produits exceptionnels (rbsmt assurances, mandats annulés s/ exercices antérieurs, pénalités)	- €	- €	- €	
042 - Opé d'ordre budg. entre sections (amortis. des subv)	147 000 €	137 405 €	155 000 €	5%
002 Excédent de fonctionnement reporté	502 277 €		482 101 €	-4%
TOTAL RECETTES	1 368 577 €	971 481 €	1 416 600 €	4%

Les **recettes** concernent :

- Les atténuations de charges (*chapitre 013*)
Il s'agit du remboursement des frais de personnel mis à disposition au Syndicat de bassin versant de l'Yères.
- Les produits des services et ventes (*chapitre 70*)
Ils comprennent :
 - la vente d'eau au syndicat Dieppe Nord
 - les surtaxes « eau potable » (redevances)
 - le remboursement d'une partie des frais relatifs aux locaux par le Syndicat de Bassin Versant de l'Yères, au prorata de la surface des locaux occupée. (Cette répartition est faite depuis 2017.)
- Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*)
 - le versement des budgets Assainissement Collectif et Non Collectif au budget Eau Potable pour répartir les frais de structure dans les budgets des différents services.
 - le remboursement, par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable, des charges du personnel recruté au 1^{er} septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif.
 - les redevances d'occupation du domaine public : les équipements de télécommunication sur les réservoirs
- Les autres produits exceptionnels (*chapitre 77*)
Ils correspondent aux remboursements d'assurance ou mandats annulés sur exercices antérieurs.

Les **recettes** prévisionnelles de fonctionnement en 2024 sont similaires à celles de 2023.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 482 101 € en 2024 (502 276 € en 2023).

Les charges du personnel recruté au 1^{er} septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif seront remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable. Ces charges seront similaires à celles de 2023.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

DEPENSES - INVESTISSEMENT	Total BP 2023	Dép 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
16 - Emprunts et dettes	144 000 €	142 578 €	183 000 €	27%
Opérations d'équipement	2 846 127 €	1 961 938 €	3 556 981 €	25%
4581184 opé pour cpte de tiers Etude faisabilité	132 000 €	0 €	0 €	-100%
040 - Opé d'ordre entre sections (amortis subv)	147 000 €	137 405 €	155 000 €	5%
020 Dépenses imprévues	0 €	0 €	20 000 €	
001 Déficit d'investis.reporté	0 €	0 €	189 451 €	
TOTAL DEPENSES	3 269 127 €	2 241 921 €	4 104 432 €	26%

✓ programme d'investissement du service eau potable

Le programme d'investissement est composé des opérations suivantes :

- 301^{ème} - Travaux inopinés
- 302^{ème} - Matériel informatique, bureautique et aménagement des locaux,
- 80^{ème} - Sécurisation des ouvrages : il est envisagé de poursuivre le Programme 2021/2022 débuté en 2021. Les travaux restant à réaliser sont la pose de clôture autour de réservoirs ainsi que l'installation d'un groupe électrogène au niveau du captage de Villy-sur-Yères.
- 82^{ème} - Actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages. Des crédits sont inscrits en vue d'éventuelles acquisitions de terrains.
- 84^{ème} - Etudes de sécurisation - Une étude de faisabilité et de fiabilité de la ressource en eau est projetée. La Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dont la consultation a été lancée en 2023, commencera en 2024.
- 89^{ème} - Traitement détartrant de l'eau. Un système anti-tartre au niveau du captage de Villy sur Yères, a été mis en place en 2023. Le solde de cette opération reste à payer en 2024. Il est proposé d'installer un système à Touffreville sur Eu si l'efficacité du système installé à Villy est prouvée.
- 90^{ème} - Renouvellement des réseaux eau potable. Les études ont été réalisées en 2023. Les travaux engagés en 2023 sont prévus sur 2024. Cette tranche de travaux se rapportant à des conduites en PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère), concerne Bailly-en-Rivière (Rue de la Clapauderie) Cuverville-sur-Yères (Rougecamp) Fresnoy-Folny (Route des Jonquières) et St-Martin-le-Gaillard (Rue de la Croix de Pierre).
- 91^{ème} - Travaux de génie civil - réservoirs. Des études topographiques et un diagnostic Génie Civil « plomb et amiante » sont prévus en 2024. Les travaux de la tranche ferme (réhabilitation du réservoir de Criel-sur-mer -Yauville), sont inscrits au budget ainsi qu'une partie du montant de la tranche optionnelle 1, afin de débiter la réhabilitation et la sécurisation du réservoir de Bazinval.
- 92^{ème} - Renouvellement des réseaux eau potable. Les travaux consistent au renouvellement de conduites « fuyardes ». Ils concernent pour la tranche ferme : Beauchamps (Route d'Embreuille et Rue d'Incheville), Villy-sur-yères/Fresnoy-Folny (La Brillanderie), Avesnes-en-Val (Blanques), pour la tranche optionnelle 1, Avesnes-en-Val (Blanques) et pour la tranche optionnelle 2, Millebosc (Route de la forêt). Le marché de travaux a été attribué en 2023. Les montants sont inscrits au budget 2024. Des restes à réaliser sont inscrits pour la maitrise d'oeuvre.
- 93^{ème} -Renouvellement du réseau eau potable de Criel, rue de la libération. Les travaux débiteront en 2024, en même temps que les travaux d'assainissement collectif.

- 94^{ème} - Renouvellement du réseau eau potable de Criel, rue du Quesnay, rue de la Mer et rue Mermoz. Les travaux débuteront en 2024 compte tenu des travaux de réfection de voirie prévus par la commune et de fuites sur le réseau.

Opération(s) clôturée(s) en 2023 :

- 88^{ème} - Renouvellement des réseaux eau potable (tranche ferme : Assigny, Guilmécourt, Cuverville-sur-Yères ; tranche optionnelle : Beauchamps, Brunville, Monchy, Le Mesnil-Réaume, Avesnes-en-Val, Flocques). Les travaux sont terminés.

Le montant prévisionnel des opérations ci-dessus s'élève à **3 556 980 €**. Le montant des opérations du budget 2023 s'élevait à 2 846 127 €.

Les principales dépenses concernent le renouvellement des réseaux (90^e, 92^e, 93^e et 94^e tranches) ainsi que les travaux de sécurisation des ouvrages : 80^e et 91^e tranches.

DEPENSES - INVESTISSEMENT OPERATIONS D'EQUIPEMENT		Total BP 2023	Dép 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
302	Matériel informatique bureautique - Aménagement locaux- véhicule	27 000 €	1 954 €	33 950.85 €	26%
301	Travaux inopinés	50 000 €	29 485 €	50 000 €	0%
80	80 ^e sécurisat° ouvr. 2021/2022	200 976 €	64 799 €	269 200 €	34%
82	82 ^e Act° suite Etudes BAC (terrains	0 €	0 €	153 000 €	
84	84 ^e Etude faisabilité ressource en eau	50 000 €	0 €	100 090 €	100%
85	85 ^e Bornes vertes de puisage	5 000 €	0 €	5 000 €	0%
88	88 ^e Renouvellement résx TF T0	976 611 €	1 741 867 €	0 €	-100%
	88 ^e Renouvellement T0	768 700 €	0 €	0 €	-100%
89	89 ^e traitement détartrant d'eau	202 840 €	86 420 €	221 420 €	9%
90	90 ^e Renouvellement résx PVC	350 000 €	11 068 €	221 700 €	-37%
91	91 ^e Travx Génie civil réservoirs	50 000 €	0 €	510 120 €	920%
92	92 ^e Renouvellement résx conduites fuyardes	95 000 €	26 345 €	1 115 500 €	1074%
93	93 ^e Renouvellement résx Criel rue libération	70 000 €	0 €	497 000 €	610%
94	94 ^e Renouvellement résx Criel rue Quesnay Mer Mermoz	0 €	0 €	380 000 €	
Total opérations d'équipement		2 846 127 €	1 961 938 €	3 556 980 €	25%

L'inscription des travaux ci-dessus, au budget 2024, a été étudiée par les membres du bureau, réunis le 05/02/2024. Ces derniers ont émis un avis favorable à l'inscription de la totalité de ces travaux et à la souscription d'un emprunt de 1 100 000 €. L'augmentation du tarif de l'eau de 0.15 € / m³ (part syndicale) a été proposée par les membres du bureau pour permettre la réalisation de l'ensemble de ces travaux dans les meilleurs délais et la souscription de cet emprunt, tout en préservant la capacité d'autofinancement du syndicat. Il a été tenu compte du fait que le montant des travaux à prévoir dans les prochaines années est très conséquent : renouvellement de nombreuses canalisations d'eau potable vieillissantes, projet de construction d'usine(s) de traitement des eaux...

Les dépenses d'emprunts prévues en 2024 sont listées ci-après. Elles incluent le paiement d'une échéance trimestrielle pour l'emprunt qu'il est prévu de souscrire en cours d'année.

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Total BP 2023	Dép 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
1641	Emprunts auprès d'établ de crédit	141 000 €	140 444.53 €	180 000 €	28%
1681	Autres emprunts (AESN)	3 000 €	2 133.40 €	3 000 €	0%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		144 000 €	142 577.93 €	183 000 €	27%

❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les recettes d'investissement du projet de budget du service eau potable se répartissent comme suit.

RECETTES - INVESTISSEMENT	Total BP 2023	Rec 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
13 - Subventions	1 103 876 €	666 243 €	1 535 351 €	39%
16 - Emprunts et dettes	0 €	0 €	1 100 000 €	
4582184 - opé pour compte de tiers (participation étude sécurisation - Etude faisabilité)	150 229 €	18 057 €	0 €	-100%
040 - Opé d'ordre entre sections (amortis immo)	181 000 €	164 754 €	421 000 €	133%
1068 Excédent de fonct. capitalisé	891 983 €	891 983 €	502 501 €	-44%
021 Virement de la sect° de fonct.	630 606 €	0 €	545 580 €	-13%
001 Excédent d'investis.reporté	311 433 €	0 €	0 €	-100%
TOTAL RECETTES	3 269 127 €	1 741 037 €	4 104 432 €	26%

Le montant prévisionnel des subventions pour les opérations d'investissement s'élève à **1 535 350 €**. Il s'élevait en 2023 à 1 103 876 €. Il concerne principalement le renouvellement des réseaux (90^e à 92^e et 93^e tranches) et la sécurisation des ouvrages (91^e tranche).

L'inscription au budget 2024 de l'ensemble des opérations nécessite un emprunt de 1 100 000 €. L'augmentation du tarif de l'eau est proposée pour préserver la capacité d'autofinancement.

RECETTES INVESTISSEMENT - OPE. D'EQUIPEMENT : subventions		Total BP 2023	Rec 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
80	80 ^e Sécurisat° ouvrages 2021/2022	115 900 €	8 875 €	170 671 €	47%
82	82 ^e Act° suite Etudes BAC terrains	0 €	0 €	38 000 €	
84	84 ^e Etude de faisabilité	0 €	0 €	75 000 €	
87	87 ^e Renouvellement réseaux Millebosc Longroy Cuverville	15 700 €	27 328 €	0 €	-100%
88	88 ^e Renouvellement résx TF TO	432 276 €	579 136 €	40 260 €	-91%
88	88 ^e Renouvellement résx TO	370 000 €	50 904 €	0 €	-100%
90	90 ^e Renouvellement résx (PVC)	85 000 €	0 €	146 020 €	72%
91	91 ^e Travaux Génie civil réservoirs	15 000 €	0 €	224 000 €	1393%
92	92 ^e Renouvellement résx (conduites fuyardes)	0 €	0 €	491 400 €	
93	93 ^e Renouvellement résx Criel rue libération	70 000 €	0 €	198 000 €	183%
94	94 ^e Renouvellement résx Criel rues Quesnay, mer, Mermoz	0 €	0 €	152 000 €	
Total opérations d'équipement (subventions)		1 103 876 €	666 243 €	1 535 350.85 €	39%

Le montant prévisionnel des recettes relatives aux opérations pour compte de tiers est détaillé :

RECETTES - INVESTISSEMENT		Total BP 2023	Rec 2023	PROJET 2024	Evolution 2023 2024
4582184	84 ^e Etudes sécurisa° pr cpte de tiers	18 229.03 €	18 057 €	0.00 €	-100%
4582184	84 ^e Etude faisabiilté pr cpte de tiers	132 000 €	0 €	0 €	-100%
Total 45 - opé. pr cpte de tiers- Comptabilité distincte rattachée		150 229.03 €	18 057 €	0 €	-100%

2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE - SERVICE EAU POTABLE

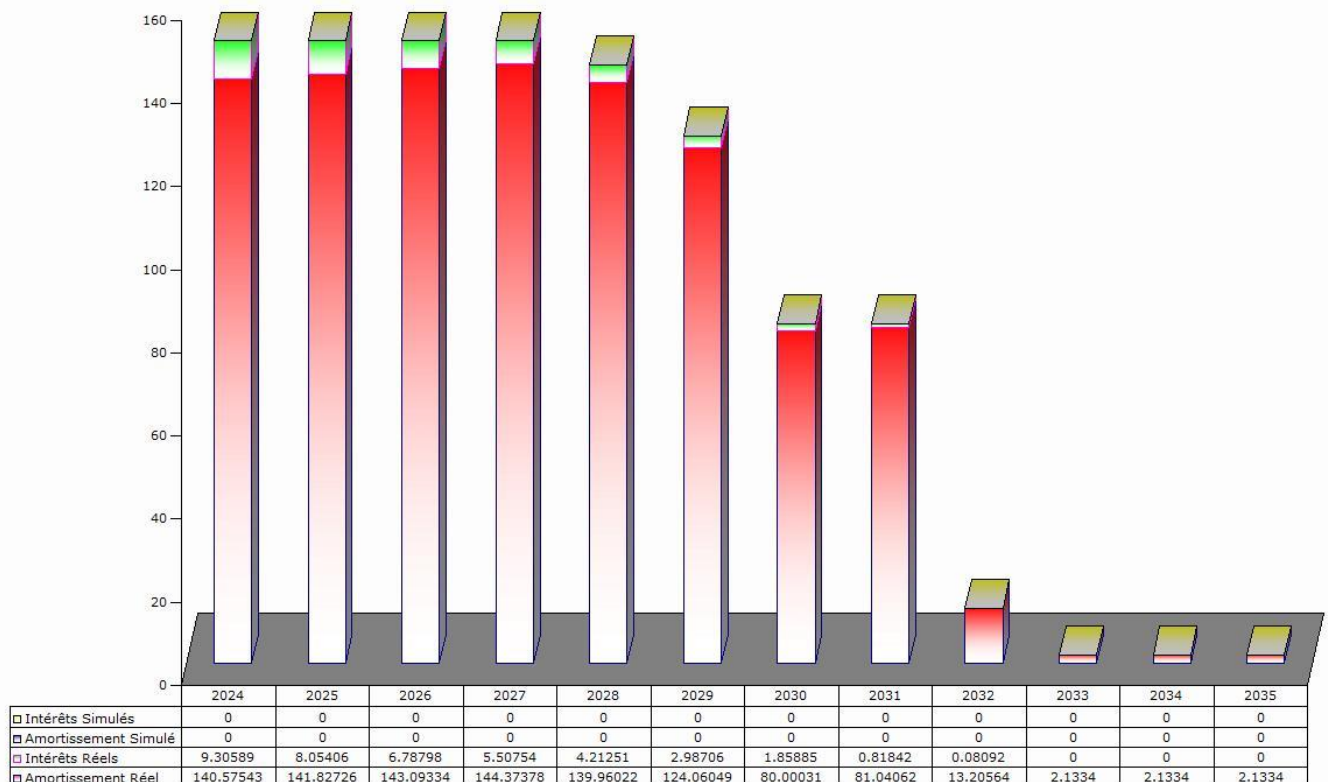
L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédit sont à taux fixe.
Les avances versées par l'Agence de l'Eau sont des prêts à taux zéro, versés conformément aux conventions.

✓ DETTE DU SERVICE EAU POTABLE

État de la dette au 1^{er} janvier 2024

Année	Dettes en Capital au 1er Janvier	Annuité	Annuité Intérêts	Annuités Amortissement
2023	1 157 114	153 300	10 722	142 577
2024	1 014 537	149 881	9 306	140 575

Courbe des remboursements



Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Fonctionnement	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Recettes réelles (RF)	834 076 €	679 046 €	918 794 €	348 781 €	382 305 €	441 039 €
Dépenses réelles (DF)	324 401 €	262 849 €	227 891 €	246 822 €	222 009 €	253 333 €
Epargne brute (RF -DF)	509 674 €	416 197 €	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Epargne Brute (E B)	509 674 €	416 197 €	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €
Capital de l'emprunt. (K)	142 577 €	101 847 €	100 430 €	53 277 €	53 277 €	30 437 €
Epargne nette (EB - K)	367 097 €	314 351 €	590 474 €	48 682 €	107 018 €	157 269 €

3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET EAU POTABLE

Effectifs et dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif du Syndicat est composé de 5 agents :

- Une responsable d'opérations (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)
- Une secrétaire comptable (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint administratif principal de 1^{ere} classe – Catégorie C - Poste à temps complet pourvu depuis le 1^{er} mars 2018).
- Un agent d'entretien (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – catégorie C - Poste à temps non complet : 8 heures hebdomadaires)
- Un technicien de contrôle Assainissement Non Collectif (Poste à temps complet pourvu depuis le 1^{er} septembre 2022).
- Une assistance Assainissement Non Collectif (Poste à temps complet pourvu depuis le 1^{er} septembre 2022).

Les charges du personnel du service Assainissement Non Collectif sont totalement remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable.

Les frais de personnel pour l'entretien des locaux demeurent répartis avec le syndicat de bassin versant de l'Yères, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée en 2017. Trois heures et demie, sur les 8 heures hebdomadaires du poste, sont remboursées par le Syndicat de bassin versant.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place en 2017, pour les agents titulaires de la fonction publique.

	Dépenses 2019 AEP	Dépenses 2020 AEP	Dépenses 2021 AEP	Dépenses 2022 AEP	Dépenses 2023 AEP
Charges de personnel	136 043 €	146 686 €	143 438 €	169 047 €	219 740 €
Dépenses de fonctionnement réelles	220 676 €	246 823 €	227 890 €	262 849 €	324 401 €
	62%	59%	63%	64%	68%

Durée effective de travail

Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaines.

L'IHTS (Indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instauré depuis le 1^{er} septembre 2019 pour les agents titulaires.

La responsable d'opérations effectue 25 heures supplémentaires mensuelles comprises dans le salaire.

Les agents du service Assainissement Non Collectif récupèrent les heures supplémentaires réalisées.

Une partie peuvent être rémunérées.

Le 26/03/2024

Le Président

Martial FROMENTIN